

## ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

---

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CD16

présenté par

Mme Batho, M. Bouillon, M. Saulignac, M. Garot et M. Le Foll

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 20.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dispositions de l'alinéa 20 sont redondantes au regard des dispositions en vigueur du code minier qui n'ont hélas pas été modifiées par le présent projet de loi concernant le droit de suite. Cet alinéa est donc inutile.